

## FICHE DE POSTE

« Médecin du travail ou médecin collaborateur » H/F

- Direction : Direction des ressources humaines
- Service : Service de santé au travail
- Quotité de travail : temps plein ou temps partiel
- Horaires de travail : heures ouvrables
- Jour  Nuit

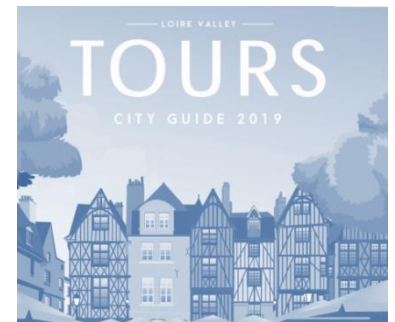
Lieu : Tours  
Télétravail :

Déplacements possibles

- Intersites
- Inter établissements GHT

### Travailler à Tours c'est :

- être **au cœur d'un important carrefour du centre de la France** située sur un axe de communication européen,
- être à **1 heure en TGV de Paris**.
- bénéficier d'une **situation exceptionnelle** avec la prestigieuse région des châteaux de la Loire.



### CHU de Tours c'est :

- un **établissement public** de santé au cœur de la ville de Tours, regroupant 5 sites dont un hôpital pédiatrique.
- **premier établissement de la région** au regard du nombre d'hospitalisations.
- des activités pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation qui représentent plus de **140.000 séjours par an**.
- **premier employeur** de la région Centre Val de Loire avec plus de 10000 agents.
- **un lieu d'insertion professionnelle** et tremplin pour l'avenir avec plus de 150 métiers

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du CHU : [www.chu-tours.fr](http://www.chu-tours.fr)



### Le service de santé au travail du CHRU de Tours

- **Le service de santé au travail du CHRU de Tours** est composé d'une équipe de 5 secrétaires médicales, de 5 infirmières de santé au travail, de psychologues du travail et du personnel et de 6 médecins du travail.
- **Le service de santé au travail a pour mission d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail** notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail.
- **Les engagements et projets institutionnels qui concernent le service de santé au travail :**

#### Le PAPRI Pact

Chaque année, le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail –

PAPRI Pact fait l'objet d'un travail de réflexion et de mises en œuvre opérationnelles en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Cette dynamique est portée par différents groupes de travail qui associent des professionnels de l'établissement – en position d'encadrement ou non – des représentants du personnel, des membres du CHSCT ainsi que le service de santé au travail. Ce travail associe différentes directions de l'établissement, la DRH, la Direction des Soins et la Direction des Affaires Médicales.

## DESCRIPTIF DU POSTE

### Missions principales

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'établissement
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés,
- Accompagner les agents à l'employeur dans la prévention de la désinsertion professionnelle
- La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux,
- La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle,
- La construction ou les aménagements nouveaux en lien avec l'ingénieur ergonomiste de la Direction des Ressources Humaines,
- La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit en lien avec la Direction des ressources Humaines et la Direction des Soins,
- L'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'établissement.

Dans le cadre des suivis individuels, le médecin du travail :

- Réalise les visites d'information et de prévention destinées à suivre individuellement l'état de santé des salariés,
- Effectuer les examens médicaux d'aptitude à l'embauche dans le cadre du suivi individuel renforcé des salariés ainsi que les visites intermédiaires,
- Prescrit les examens complémentaires en relation avec l'activité professionnelle du salarié,
- Prescrire et réalise les examens liés au dépistage de maladies dangereuses pour l'entourage en cas d'épidémie,
- Donne des indications ou effectuer des vaccinations obligatoires et réglementées,

<p><b>Missions transverses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux CHSCT</li> <li>- Participation aux groupes de travail sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail</li> <li>- Participation au Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)</li> <li>- Participation à l'EMS</li> <li>- Participation à des groupes de travail interdisciplinaire au regard des besoins institutionnels</li> </ul>			
<p><b>PROFIL POUR CE POSTE</b></p>				
<p><b>Diplôme ou formation requis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Docteur en médecine titulaire du CES ou DES de médecine/santé au travail ou équivalent</li> <li>-Docteur en médecine générale</li> <li>-Vous êtes inscrit à l'ordre des médecins français en qualité de médecin du travail ou médecin généraliste</li> </ul>			
<p><b>Intitulé</b></p>	<p>Médecin du travail ou médecin collaborateur</p>			
<p><b>Savoir - être professionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autonomie</li> <li><input type="checkbox"/> Capacité à fédérer</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Capacité d'adaptation</li> <li><input type="checkbox"/> Capacité de décision</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Curiosité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Discrétion</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Force de proposition</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gestion du stress</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Persévérance</li> <li><input type="checkbox"/> Prise de recul</li> <li><input type="checkbox"/> Réactivité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rigueur</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Sens de l'organisation</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Sens de la communication</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Travail en équipe</li> </ul>		
<p><b>Profil recherché</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience en médecine du travail souhaitée,</li> <li>- Engagement dans une formation de médecin collaborateur si pas de diplôme en médecine du travail (formation diplômante assure).</li> </ul>			
<p><b>Grille de rémunération (débutant sur le poste)</b> valable uniquement pour les agents contractuels</p>	<p>MINIMUM</p>	<p>A définir en fonction du profil</p>	<p>MAXIMUM</p>	<p>A définir en fonction du profil</p>
<p><b>Autres avantages</b></p>	<p>25 congés annuels, 2 jours hors saison et 1 jour de fractionnement (sous conditions) et 19 jours de RTT</p>			
<p><b>Correspondances statutaires</b></p>	<p>Médecin du travail de la fonction publique hospitalière Praticien attaché ou praticien hospitalier suivant le profil</p>			

## L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

<b>Liaisons hiérarchiques</b>	Indépendance du médecin du travail dans l'exercice de ses fonctions
<b>Liaisons fonctionnelles</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Relations professionnelles les plus fréquentes</b>	Direction des Ressources Humaines Direction des soins
<b>Conditions d'exercice</b>	Bureau individuel Temps secrétariat Equipe pluridisciplinaire

Pour d'autres informations sur les métiers vous pouvez vous renseigner sur :  
<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/>